

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

7 et 8 octobre 2020
Sète

Éléments de compte-rendu

↳ informations régionales par la délégation Languedoc-Roussillon

Intervention d'Hervé PARMENTIER, Délégué de rivages Languedoc-Roussillon du Conservatoire du littoral



À télécharger ➤ [Actualités de la délégation Languedoc-Roussillon](#)

↳ informations nationales en lien avec la garderie et informations sur les actions de la Direction de la Gestion Patrimoniale

Intervention de Gaëlle MOREAU, Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

La DGPat est une direction du Conservatoire du littoral, chargée, en relation avec les délégations de rivages, du pilotage des dispositifs de gestion patrimoniale des sites.

Elle s'assure que les sites répondent aux exigences fixées par la loi : maintien des équilibres écologiques, qualité paysagère et valorisation du patrimoine naturel et culturel, accessibilité et information du public. Elle est le garant de la qualité des relations conventionnelles avec les gestionnaires et les usagers.

La DGPat est constituée d'une part, en missions thématiques : patrimoine bâti, paysager et culturel, usages et accueil sur les sites et interface terre-mer et d'autre part, en missions transversales : coordination scientifique et patrimoine naturel, gestion - évaluation et garderie, sports de nature.

Le terme de « garderie » désigne l'ensemble des agents employés à la gestion des terrains du Conservatoire du littoral et la mission du même nom vise à accompagner les agents, sans dépasser les prérogatives de leurs employeurs, sur des questions de professionnalisation : animation du réseau, reconnaissance des métiers, équipement, échange d'expérience...

La séquence d'actualités est là pour présenter cette mission et les travaux en cours et à venir pour les agents du littoral.

À télécharger ➤ [Actualités nationales mission garderie](#)

« La surveillance des sites »

C'est drôle : "surveiller" et "veiller sur" n'ont pas du tout la même saveur ! Le premier est suspicieux, presque répressif. Le second est bienveillant, accueillant. Entre ces deux pôles, comment se situe l'action des gardes et des agents du littoral ? Quelle(s) politique(s) les gestionnaires adoptent-ils ? Y a-t-il de bonnes et de mauvaises façons de "surveiller" ou de "veiller sur" un site ? Chaque site appelle-t-il, en fonction de ses particularités, de ses usages, de sa configuration, un mode de surveillance adapté ? Et au fait, que surveille-t-on au juste ? Le site ? Ses usagers ? Sa faune ? Sa flore ? Ses évolutions ? Un sujet à surveiller de près pendant deux jours

↳ travaux en ateliers



Réunis en deux groupes lors qu'une première séance, les participants ont travaillé à la réflexion et l'élaboration d'une grille de questions partagées afin de la mettre en pratique lors d'un second temps de travail en atelier du lendemain. Cette grille d'analyse des pratiques de surveillance ("je surveille qui ou quoi ? quand ? pourquoi ? avec quels résultats ? et quels critères d'évaluation de mon action ?") a été mise en pratique en 6 groupes sur 6 sites dont des deux sites visités pendant la rencontre. Il ressort de ce travail des éléments de réflexion suivants :

- Que signifie « surveiller un site » ? Pourquoi, pour qui surveille-t-on ? Il importe de distinguer la « surveillance » de la « veille » : on « veille sur » un site pour maintenir son intégrité, pour évaluer les effets de la gestion appliquée et, si besoin, la faire évoluer, ou pour vérifier que les activités humaines qui s'exercent sur le site restent compatibles avec sa préservation. On « veille sur » pour acquérir et développer la connaissance naturaliste du site, des habitats et des espèces qu'il abrite, et de leur évolution.
- Dans le cadre de la « veille », entendue au sens large, la « surveillance » stricto sensu occupe une place particulière. On surveille les usagers et leurs pratiques, le milieu naturel, le patrimoine (naturel ou bâti). On surveille la bonne application des politiques publiques et du plan de gestion.
- Et dans le cadre de la « surveillance », la mission de police occupe à son tour une place particulière, sous ses deux aspects de police administrative d'une part (qui implique tous les agents), et de police judiciaire d'autre part (seuls les gardes commissionnés sont concernés). L'aspect « police » de la mission de surveillance relève du contrôle plus que de la simple « veille ». Pour autant, police n'est pas synonyme de répression : la mission de police ne se résume pas à l'administration de PV ou de timbres-amendes. La prévention des infractions, la simple présence visible, la pédagogie constituent un pilier de la mission.
- L'exercice de la mission de police ne va pas sans quelques exigences de sécurité pour les agents qui l'exercent : la gestion des comportements agressifs, individuels ou collectifs, de certains usagers, ne peut être occultée. Les gardes en charge de cette mission doivent être préparés à affronter ces situations, et disposer des outils nécessaires pour y faire face. La mission de police ne va pas plus sans la capacité à mobiliser d'autres acteurs disposant d'autres domaines de compétences, à travailler avec eux voire à les laisser intervenir à la place de l'agent si la situation le justifie.
- Que cela passe par la prévention ou par la répression, la mission de surveillance a atteint ses objectifs si l'on constate moins d'infractions sur le site, si les usagers ont compris et se sont approprié les enjeux de biodiversité propres au site, s'ils ont compris les messages du garde et peuvent à leur tour porter ces messages autour d'eux. En bref, la surveillance vise à générer des évolutions de comportements des usagers et des acteurs du site. Il est pour cela nécessaire que l'agent ou le garde en charge de cette surveillance soit visible, identifié, et que les usagers puissent facilement et naturellement le solliciter.

À télécharger ➤ [Conclusion des travaux par Hervé Parmentier, délégué de Rivages LR](#)

↳ visite du bois des Aresquiers

Intervention de Sandrine LAFONT, responsable opérationnelle de la gestion des lagunes et Olivier ENJALBERT, garde du littoral, tous les deux salariés Sète agglomération Méditerranée.



Perdu entre les lagunes de Vic et d'Ingril, le site présente un caractère pittoresque et original par son boisement naturel situé à proximité immédiate du littoral ; c'est à ce titre une rareté du Languedoc-Roussillon qu'il partage jalousement avec l'île de Sainte Lucie dans l'Aude.

La végétation et les habitats naturels sont ici largement influencés par la présence toute proche de la mer : la pinède succède la lagune à en passant par une courte zone de steppes et de prés salés à salicorne. Le paysage est saisissant : des points de vue sur les étangs depuis les pistes traversant la pinède et rejoignant la lagune d'Ingril, sans oublier l'impression de « forêt vierge » tant la végétation y est dense et impénétrable.



↳ visite du lido de l'étang de Vic

Intervention de Héloïse DURAND, technicienne garde du littoral, Bertrand GUBERT, technicien garde du littoral et Ludovic FLOUC, responsable de projet et garde du littoral, tous les trois salariés du CEN Occitanie.



Pour percevoir ce vaste écosystème le mieux est de prendre un peu de « hauteur », imaginez : une lagune sur plus de 1000 ha, séparée de la mer par un fin lido sableux et dominé au Nord par les garrigues du Massif de la Gardiole.

Ici les couleurs, les perspectives et la quasi absence de reliefs sont surprenants : du bleu turquoise de l'étang aux dunes du lido des Aresquiers en passant par les sansouïres... sans oublier le canal du Rhône à Sète, qui sur plusieurs kilomètres rectilignes traverse le sud de l'étang. Le regard du promeneur se perd au loin sur ces surfaces planes.

